

<https://snetap-fsu.fr/Grenelle-de-l-Education-et-l-EAP-dans-tout-ca.html>



Grenelle de l'Éducation : et l'EAP dans tout ça ?

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 23 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

24 novembre 2020 :

Suite aux annonces du ministre de l'agriculture dans un message adressé à tous les agents, le Snetap-FSU a interpellé son cabinet pour avoir des éléments concernant ce message et plus particulièrement ses manques par rapport aux annonces de l'Éducation Nationale et la prise en considération de certaines spécificités de l'enseignement agricole.

Retrouvez ce courrier :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Grenelle de l'Éducation : courrier au ministre de l'agriculture 23/11/2020**

S'est tenue le 16 novembre, dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, une réunion avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale sur les mesures de revalorisation 2021. **Dans la délégation FSU, se trouvait un représentant du Snetap-FSU**, au nom des personnels de l'enseignement agricole public puisque ces mesures doivent s'appliquer dans l'enseignement agricole.

Cette réunion a acté une partie des éléments présentés dans le document transmis lors d'un premier groupe de travail en octobre dernier soit une enveloppe de 400 millions d'euro pour 2021 et 500 millions les années suivantes.

Concernant **la prime d'attractivité du métier**, c'est le scénario 3 qui est retenu avec prime mensuelle dégressive de 100 euro en début de carrière jusqu'à une trentaine d'euro (35,58) jusqu'à l'échelon 7 inclus, sans différencier les corps comme c'était envisagé au départ. Ce versement devrait débuter en mai 2021.

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH130/prime_titulaire-6cbb5.png] **Tableau prime attractivité titulaires**

Cette mesure sera complétée par **une prime d'équipement informatique** versée à tous les enseignant.es, de 150 Euros par an en une seule fois.

Par ailleurs, **le taux de promotion à la hors-classe des enseignant.es et CPE** devrait passer de 17 à 18 %, permettant quelques avancements supplémentaires. À ce stade des travaux, aucune mesure n'est prévue concernant l'accès à la classe exceptionnelle mais des discussions sont encore possibles sur ce sujet.

La FSU est intervenue pour porter ses revendications :

- **la revalorisation de tous les personnels** sous la forme indiciaire et non indemnitaire (prime) avec par exemple, l'entrée dans la carrière enseignante à l'échelon 4 ;
- **la revalorisation salariale des personnels ATLS** sous la forme d'un abondement indiciaire également et pas seulement des mesures catégorielles sans lendemain ;
- la revendication d'une véritable **loi de programmation** faisant de ces annonces « les premières marches » d'une revalorisation globale de la carrière des personnels de l'Éducation et non un coup d'éclat qui dans le cas contraire ne concernerait qu'une minorité de personnels et pour une somme mensuelle modique ;
- **le refus de toute contrepartie** modifiant les obligations de service alors que se poursuivent les ateliers du Grenelle sur le métier enseignant ;
- **la transposition de ces mesures aux non titulaires** mais à ce stade, cela demeure encore flou à l'exception d'une revalorisation pour les enseignant.es contractuel.les en début de contrat (54 euro par mois en plus soit environ 14 points dans l'échelle de rémunération, puis dégressive aux échelons suivants jusqu'au 7 (26,91)) ; **aucune annonce concernant les AESH !**

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L338xH184/prime_contractuel-e796e.png] **Tableau prime attractivité des**

personnels contractuels

- **l'organisation des fins de carrières des personnels** d'autant plus qu'elles s'allongent avec la remise en place du dispositif supprimé il y a 10 ans de la Cessation progressive d'activité : cette mesure combinée avec les autres permettrait véritablement d'avoir une politique globale de toute la carrière des personnels ;
- enfin, la FSU a appelé le gouvernement à exercer la plus extrême vigilance sur la question de **l'égalité professionnelle femme/homme** pour l'application de ces mesures.

Quelle déclinaison pour les personnels de l'enseignement agricole public ?

+ D'ores et déjà, le Snetap-FSU, lors d'un entretien téléphonique avec le conseiller du ministre, Julien Denormandie a exigé **la transposition la plus stricte possible** de ces mesures mais aussi leur adaptation compte tenu de certaines spécificités liées par exemple à la taille des corps des agents (exemple : l'abondement de 1 % de l'avancement à la hors-classe des CPE doit être sérieusement expertisé).

+ Des travaux vont donc ENFIN maintenant commencer à l'agriculture. Le Snetap-FSU et les élu.es paritaires de tous les agents titulaires et contractuels de l'enseignement agricole public se mobiliseront pour l'amélioration de la rémunération de tous les personnels.

[Pour aller plus loin et pour mesurer la "prétendue revalorisation des salaires..." , c'est ici !](#)